

PRESENTS :

M. CHEVALIER – P. PERRAULT – C. BERLAND – P. CIEZKI – E. LE CORRE – E. TRUCHET – G. GRENET – S. TOURNE – N. MALPAUX – A. CAILLERET – R. KERVAREC – M. DUPORT – M. VERNET – R-M MARIETTE – R. THEFANY – M. FOLLET-JOLIVET – V. MATEUS – I. LAWSON – G. CONIL – N. LLEGOU – L. POMBAL – V. ALLARD – D. GALLÉ – N. OUANIS – A. GARCIA

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : B. GAUTHER pouvoir à M. CHEVALIER

ABSENTE : S. MIGNON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. GARCIA

Madame CHEVALIER explique qu'elle souhaite ajouter un point supplémentaire (point n°7) à l'ordre du jour, relatif à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT), dans le cadre de la Communauté Urbaine. Madame CHEVALIER souligne que la désignation doit être votée avant le 31 mars 2016.

Le Conseil : après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

I. INFORMATIONS :

Madame CHEVALIER informe les membres du Conseil des points suivants :

1. *Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

- 30/12/2015 : Cession concession n°1408 pour 30 ans à compter du 17 novembre 2015 (DCS_032_12_15)
- 06/01/2016 : Attribution du lot n°1 marché entretien des bâtiments communaux (DCS_001_01_16)
- 06/01/2016 : Attribution du lot n°2 marché entretien des bâtiments communaux (DCS_002_01_16)
- 06/01/2016 : Attribution du lot n°3 marché entretien des bâtiments communaux (DCS_003_01_16)
- 06/01/2016 : Attribution du lot n°4 marché entretien des bâtiments communaux (DCS_004_01_16)
- 06/01/2016 : Attribution du lot n°5 marché entretien des bâtiments communaux (DCS_005_01_16)
- 06/01/2016 : Attribution du lot n°6 marché entretien des bâtiments communaux (DCS_006_01_16)
- 07/01/2016 : Nomination d'un avocat – contentieux arrêtés du Préfet (DCS_007_01_16)

II. DELIBERATIONS :

1. (D_002_02_16) : *Adoption du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015*

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à la majorité des membres présents, le compte-rendu de la séance en date du 14 décembre 2015.

- 24 pour
- 2 abstentions (N. MALPAUX et R-M. MARIETTE)

2. (D_003_02_16) : *Adoption du compte-rendu de la séance du 11 janvier 2016*

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à la majorité des membres présents, le compte-rendu de la séance en date du 11 janvier 2016.

- 24 pour
- 2 abstentions (N. MALPAUX et V. MATEUS)

3. (D_004_02_16) : **Budget alloué pour les écoles à compter de 2016**

Le Conseil : après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'octroyer le budget suivant aux écoles :

En 2016 uniquement :

- *Financement d'un budget supplémentaire exceptionnel pour l'acquisition de nouveaux livres scolaires en élémentaires de 30 € par enfant inscrit au 1^{er} janvier 2016 en cycle II, et de 55 € par enfant inscrit au 1^{er} janvier 2016 en cycle III.*
- *Financement d'un budget supplémentaire exceptionnel pour prendre en charge la totalité des frais de piscine déjà engagés pour l'année 2016.*

A compter de 2016 et pour les années suivantes :

- *Financement des fournitures scolaires à hauteur de 28 € par enfant inscrit en maternelle, 38 € par enfant inscrit en élémentaire cycle II (CP-CE1-CE2) et 50 € par enfant inscrit en élémentaire cycle III (CM1-CM2), dont 12 € réservés sur ces trois montants pour l'acquisition d'une trousse de rentrée en septembre. Le nombre d'enfants pris en compte est celui enregistré au sein de chaque école au jour de la reprise scolaire en janvier de l'année budgétaire.*
- *Financement d'un budget de fonctionnement librement utilisé par chaque école à hauteur de 56 € par élève inscrit en maternelle et de 30 € par enfant inscrit en élémentaire. Le nombre d'enfants pris en compte est celui enregistré au sein de chaque école au jour de la reprise scolaire en janvier de l'année budgétaire.*
- *Financement d'un budget alloué à l'apprentissage de la natation pour les enfants inscrits en CP au 1^{er} janvier de l'année budgétaire.*
- *Financement d'un budget de fonctionnement librement utilisé par l'équipe du RASED à hauteur de 2,20 € par élève inscrit au sein des quatre écoles au jour de la reprise scolaire en janvier de l'année budgétaire.*
- *Financement de la location d'un photocopieur par école avec un forfait de copies, à raison de 2,85 copies par enfant et par jour de classe en élémentaire et 1,75 copies par enfant et par jour de classe en maternelle (nombre d'enfants inscrits au sein de chaque école au jour de la reprise scolaire en janvier de l'année budgétaire).*

4. (D_005_02_16) : **Attribution d'un nom pour la médiathèque municipale**

Le Conseil : après en avoir délibéré, décide, à la majorité des membres présents, de nommer la médiathèque municipale « Médiathèque Emile ZOLA ».

- 25 pour
- 1 abstention (V. ALLARD)

5. (D_006_02_16) : **Refus d'installation d'un équipement de télérelève GrDF en hauteur**

Le Conseil : après en avoir délibéré, refuse, à l'unanimité, l'installation sur la commune de tout équipement de télérelève en hauteur.

6. (D_007_02_16) : **Débat d'Orientation Budgétaire (Rapporteur : Martine CHEVALIER)**

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les orientations budgétaires 2016 suivantes :

- Poursuivre l'adaptation des bâtiments communaux et leurs mises aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité, au regard des évolutions réglementaires en la matière,

- Poursuivre les travaux d'entretien et de valorisation de ces bâtiments communaux afin de les préserver de l'usure du temps et d'améliorer le confort des usagers et la fonctionnalité des locaux pour les services à la population. Pour ce faire, les travaux en régie seront privilégiés.
- Poursuivre et renforcer les projets de réorganisation et d'acquisitions qui visent à la protection de l'environnement, au développement durable, aux économies d'énergies et à la valorisation des filières de production française et dites « bio ». Cet objectif doit rester au cœur de toutes les démarches entreprises, tout en assurant la baisse ou la stabilité de la dépense publique, ou la rationalisation des dépenses.
- Adapter les services à la population aux besoins des administrés en privilégiant l'intérêt général, l'adaptation des services aux différents âges de la vie et une juste adéquation du coût des services avec les revenus des foyers.

(D_007_02_16) : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil : après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, Madame Corinne BERLAND (titulaire) et Madame Martine CHEVALIER (suppléante), pour représenter la commune au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT).

La séance est levée à 21h00